

DEAL de Guadeloupe		
Résumé : Contribution de l'Etat à la réflexion stratégique « Guadeloupe Cap 2030 » menée par CapExcellence		
Diffusion séminaire d'élus des 25 et 26 octobre 2012		
Date, Lieu	Objet	Sources
Séminaire des élus des 25 et 26 octobre 2012 à l'espace régional du Raizet.	Définition du projet de territoire de l'agglomération centrale	Services de l'Etat

INTRODUCTION

Les orientations du schéma d'aménagement régional (SAR) attribuent à l'agglomération pointoise une vocation de métropole, non seulement au bénéfice de l'archipel guadeloupéen dans son ensemble mais également pour le bassin caribéen. Son fonctionnement en réseau avec les centres de la Guadeloupe ainsi qu'avec les grandes villes et territoires de la Caraïbe, des Amériques et de l'Europe doit ainsi lui permettre d'obtenir le statut de métropole caribéenne à vocation internationale.

Cette problématique de métropolisation repose sur la capacité de concentration d'un certain nombre de fonctions supérieures exercées au bénéfice des territoires influencés et sur la mise en synergie des communes de l'agglomération.

Les axes de développement de l'agglomération pointoise recensés par l'Etat figurent dans une synthèse dont le présent texte est le résumé. Celle-ci vise à servir aux élus dans leur définition des ambitions politiques de cette métropole caribéenne, à horizon 2020 puis 2030 (second temps).

1) UNE METROPOLE ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE

Cet axe de développement se positionne au service des habitants, de l'agglomération centrale comme de l'archipel Guadeloupe. Il vise à permettre aux personnes d'habiter dans des logements confortables, dans un quartier agréable où la mixité sociale et des fonctions urbaines permettent une cohabitation apaisée dans un climat serein.

Pour cela, au delà de la rénovation indispensable des constructions, à la fois l'animation des lieux publics (places, rues...), la présence de services publics (santé, culture, écoles, équipements sportifs...) et l'activité économique résidentielle (commerces, loisirs...) pourront être particulièrement soignés.

L'objectif est de rendre l'agglomération attractive pour de nouveaux habitants.

1.1) Poursuivre l'amélioration de la qualité du bâti

1.2) Articuler les volets « social » et « urbain » du renouvellement urbain

1.3) Investir et animer les espaces publics, intérieurs et extérieurs

1.4) Développer l'offre de soin, la prévention, la prise en charge de la dépendance

1.5) Proposer une offre culturelle de portées locale et régionale

1.6) Proposer des activités ludiques ou sportives ouvertes sur le littoral

2) UNE METROPOLE CONNECTE

Cet axe de développement consiste à permettre la circulation des flux (de personnes, de marchandises, d'informations) de manière aisée, à l'intérieur de l'agglomération mais également avec le reste de la Région, de la Caraïbes ou du Monde, en exploitant les modes terrestres, maritimes, aériens et virtuels.

L'objectif visé est un fonctionnement fluide de l'agglomération et un enrichissement par échanges avec l'extérieur.

2.1) Proposer un service de transports collectifs terrestres et maritimes à l'échelle de l'agglomération

2.2) Faciliter l'intermodalité à l'échelle de l'archipel Guadeloupe

- 2.3) Positionner l'agglomération au coeur du transport maritime de fret de la Caraïbe**
- 2.4) Offrir le très haut débit numérique pour fluidifier tous les flux**

3) UNE METROPOLE COMPETITIVE

L'objectif est ici d'attirer des entreprises afin de créer des emplois et de l'activité économique ayant un maximum de retombées pour le territoire, de l'agglomération mais également de toute la Guadeloupe.

Pour cela, les compétences doivent être sans cesse renouvelées, les complémentarités et concurrences anticipées, et la gestion courante à la pointe de la modernité (cf métropole accessible, robuste). Le défi de l'économie verte pourrait y être relevé.

3.1) Permettre une activité économique dynamique insérée dans un environnement de qualité

3.2) Développer les filières économiques ancrées dans le territoire de l'agglomération

3.3) Offrir un parcours de formation diversifié et complet

3.4) Promouvoir la ville 2.0 interactive

4) UNE METROPOLE EXEMPLAIRE

Cet axe de développement consiste à mettre en cohérence les équations difficiles du développement durable, en définissant des compromis - concernant la gestion foncière notamment- et en tenant des démarches innovantes (écoquartiers, installation d'énergies renouvelables, développement de filières agricoles courtes...).

L'objectif de cet axe est de positionner l'agglomération en tant que locomotive pour le reste du territoire.

4.1) Permettre un accès préservé sur le long terme à la nature environnante

4.2) Développer les énergies renouvelables

4.3) Appuyer les opérations pilotes de démarches d'écoquartiers

4.4) Maitriser l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles

4.5) Développer les filières d'agriculture maraîchère courte

5) UNE METROPOLE ROBUSTE

Tous les axes de développement précités ne peuvent s'épanouir que si la base de fonctionnement du territoire est garantie : approvisionnement en eau, gestion des déchets (eaux usées, déchets solides des particuliers, des entreprises), gestion des nombreux risques... doivent être des mécanismes éprouvés, permettant au territoire de faire face à d'éventuelles perturbations à venir (changement climatique, coût de l'énergie...).

L'objectif est ici d'augmenter la résilience du territoire.

5.1) Proposer un service d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable durable à long terme et à un coût acceptable

5.2) Généraliser les aménagements parasismiques et paracycloniques résilients face aux risques d'inondation, de mouvements de terrains et de montée du niveau de la mer

5.3) Accueillir une gestion et un traitement efficaces des déchets ménagers de l'ensemble de l'archipel Guadeloupe

CONCLUSION GENERALE

La réalité de cette métropole urbaine pourra s'exprimer au travers de son poids politique, social et culturel, ainsi que par son pouvoir d'attraction et de diffusion. Les éléments qui concrétiseront son rôle de métropole reposent sur ses capacités d'animation des réseaux, le développement de sa fonction de porte d'entrée de l'île à travers les infrastructures de transport (port et aéroport), le renforcement de ses fonctions centrales (Université, CHU, activités culturelles...) et la concentration de fonctions tertiaires supérieures qui joueront un rôle essentiel dans le développement économique et social.

L'enjeu lié à cet accroissement de la qualité de son offre sera pour l'agglomération de maîtriser les effets néfastes qui accompagnent les processus de métropolisation et que l'on peut déjà observer : étalement urbain, consommation d'espaces naturels, pollution et qualité de l'air, ségrégation sociale, congestion dans les déplacements...

La définition d'un projet de territoire par ses élus est sans doute un élément déterminant dans l'atteinte de cet objectif ambitieux de métropole caribéenne à horizon 2030. Cela permettra de prioriser les axes de développement identifiés, dans un souci d'équilibre double entre le court et le long terme, et entre la bonne gestion quotidienne et l'expérimentation plus innovante.